

**PAGES**

**MANQUANTES**

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

---

---

11<sup>ME</sup> ANNÉE. SAMEDI, 30 SEPTEMBRE 1893. VOL. XXII, No 13.

---

---

## SOMMAIRE :

I Dix-neuvième dimanche après la Pentecôte. — II Lettre encyclique de N. T. S. Père le Pape Léon XIII aux évêques de Hongrie (suite et fin). — III Notre archevêque devant les tribunaux. — IV Le rôle des églises catholiques dans la navigation sur le fleuve Saint-Laurent. — V Exposition scolaire de la Province de Québec. — VI Chronique diocésaine.

---

## DIX-NEUVIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

---

« Le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut  
célébrer les noces de son fils. » (S. Matth., XXII.)

I. Les noces royales auxquelles nous sommes conviés sont les fêtes de l'alliance que le Fils de Dieu a contractée avec la nature humaine ; alliance pleine de mystère. Elle a commencé en ce monde au moment de l'incarnation, et elle se consommera au ciel. Toutes les âmes régénérées peuvent aspirer à l'union divine ; mais celles-là seulement qui sont spécialement consacrées au Seigneur reçoivent avec solennité le titre auguste d'épouses de Jésus-Christ. Les magnificences de Salomon que nous décrivent les livres sacrés n'étaient que les pâles images du mystère du mariage spirituel ; et l'homme ne saurait s'en faire une idée, puisque l'œil n'a pas vu, l'oreille n'a pas entendu, le cœur n'a pas compris ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment. La vie religieuse, avec ses labeurs et ses joies, n'est qu'une préparation à ces fêtes éternelles.

Immense charité de Dieu ! comment ne pas être ravi d'admiration quand on considère l'excès de son amour !

II. L'âme qui aspire à l'honneur des noces divines doit avant tout s'humilier, afin de devenir sainte ; car son fiancé est le Saint des Saints. Or, il n'y a que les âmes religieuses, dit saint Bernard, qui puissent mener une vie parfaitement sainte ; puisque, éloignées du commerce du monde, elles pratiquent les règles de la sainteté évangélique ; et préservées de l'esprit du siècle, elles sont plus humbles, plus recueillies et plus fortes. Les communautés, dit saint Grégoire de Nazianze, sont les noviciats du ciel. Ce sont les asiles sacrés où le Seigneur assemble ses fiancées pour les préparer au jour des noces. Et, à cet effet, il les nourrit d'amour, les enrichit de vertus et les exerce à la vie des anges. Saint Augustin dit qu'elles doivent mener une conduite toute divine, puisqu'elles ont pour époux un Dieu.

Reconnais donc, âme religieuse, ta haute dignité ! Purifie-toi par la pénitence ; couvre-toi de tous les parfums de la vertu ; et rends-toi digne, par une incorruptible fidélité, de porter la couronne nuptiale au festin de l'Époux.

---

## LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE LEON XIII

### PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

### AUX EVEQUES DE HONGRIE

---

*(Suite et fin).*

Mais surtout, vénérables Frères, Nous voulons que votre zèle s'applique à l'éducation des enfants et des jeunes gens. Nous n'avons pas l'intention de répéter ce que Nous avons dit dans la Lettre que Nous rappellions au début. Nous ne pouvons pas cependant Nous dispenser d'aborder quelques points d'une grande importance.

Quant aux écoles primaires, il faut, vénérables Frères, obtenir que les curés et les autres pasteurs des âmes veillent avec la plus grande attention sur ces établissements, et regardent, comme le devoir le plus important de leur charge, l'éducation religieuse des enfants, Qu'ils ne confient pas à un représentant cette fonction si belle et si importante, mais qu'ils la gardent pour eux, qu'ils l'aient très à cœur, car, d'une saine et pieuse éducation de la

jeunesse, dépend non seulement la prospérité des familles, mais encore en grande partie celle de l'Etat.

Ne croyez jamais déployer une activité si grande qu'il ne soit nécessaire de la redoubler de jour en jour, pour que les écoles en profitent davantage. Il serait très à propos que, dans chaque diocèse, on nommât des inspecteurs des écoles, qu'on choisit un diocésain et des doyens, avec lesquels, chaque année, les évêques s'entretiennent de l'état des écoles et de ce qui concerne la foi, la morale et le soin des âmes.

Que, s'il est nécessaire, soit de fonder de nouvelles écoles, suivant les besoins locaux, soit d'agrandir celles qui existent déjà, Nous ne doutons nullement, vénérables Frères, que votre générosité et celle des catholiques de toute condition dont Nous avons eu déjà bien des preuves, ne soit prompte et abondante.

Pour les écoles secondaires, comme on les appelle, et supérieures, il faut bien prendre garde que les bonnes semences déposées dans l'esprit des enfants ne périclitent misérablement chez les jeunes gens. Par votre action et par vos prières, faites donc en sorte, vénérables Frères, autant qu'il sera en votre pouvoir, que de tels périls soient détruits ou atténués ; d'abord, que votre zèle pastoral s'applique à choisir des hommes honnêtes et instruits pour instruire les élèves des éléments de la religion et à faire disparaître les causes qui, trop souvent, nuisent à l'effet salutaire et fructueux de ces enseignements.

D'ailleurs, quoique Nous connaissions bien et que nous ayons éprouvé les soins apportés par vous à ce que les facultés d'études supérieures qui, d'après l'intention de leurs fondateurs, doivent être sous l'autorité de l'Eglise et des Evêques, demeurent telles qu'elles ont été instituées, cependant Nous vous exhortons d'une façon très sérieuse à ce que vous profitiez de toutes occasions pour agir dans ce sens, en unissant vos forces, comme c'est votre devoir. Il est contraire, en effet, à la justice que ce qui est accordé à ceux qui ne sont pas catholiques nous soit refusé, et il importe que ces fondations, faites par nos ancêtres, servent toujours, non au détriment de l'Eglise et de la foi, mais à leur conservation et à leur avantage, et par là même au bien commun de l'Etat.

Enfin, Notre ministère veut que Nous vous recommandions de nouveau ce que Nous vous avons prescrit dans Notre première lettre, au sujet des jeunes clercs et des prêtres

Assurément, vénérables Frères, si vous devez mettre tout votre zèle à assurer la bonne éducation de toute la jeunesse, il vous est bien plus nécessaire encore de travailler à ce que ceux qui croissent pour l'espoir de l'Eglise soient dignes de l'honneur du sacerdoce et possèdent une vertu proportionnée aux charges qu'ils auront à remplir. Les séminaires réclament à bon droit la meilleure part de votre vigilance ; mettez donc tout en œuvre pour la prospérité de ces institutions, pour qu'on y voit abonder toutes les ressources nécessaires, de sorte que les élèves, sous la direction d'hommes distingués et prudents, soient formés aux mœurs et aux vertus propres à leur ordre et recueillent tout le fruit de la science divine et humaine.

Quant à ce qui concerne la conduite de votre clergé, il est de la plus grande importance, vénérables Frères, que votre entente brille dans la manière dont vous le dirigerez, votre zèle et votre charité dans vos exhortations et vos avis, votre fermeté dans le maintien de la discipline ecclésiastique. En retour, il est nécessaire que les clercs de tout ordre s'attachent avec la plus grande fidélité à leurs Evêques, acceptent leurs avis, favorisent leurs projets et leurs entreprises ; que, dans l'accomplissement du ministère sacré, dans les travaux qu'ils entreprendront pour le salut éternel des hommes, ils se montrent toujours actifs et zélés, en se laissant guider par la charité.

Comme les exemples des prêtres ont en tout beaucoup de poids, qu'ils s'appliquent surtout à faire preuve, aux yeux du peuple chrétien, d'une vertu et d'une continence parfaites. Qu'ils prennent bien garde de ne pas se livrer, avec excès, aux affaires civiles ou politiques, et qu'ils se souviennent souvent de ce précepte de l'apôtre saint Paul, « que personne, combattant pour Dieu, ne se mêle aux affaires du siècle, afin de plaire à Celui auquel il s'est consacré ». Sans doute, suivant l'avis de saint Grégoire le Grand, il est bon de ne pas abandonner le souci de la vie extérieure, pour s'occuper uniquement de la vie intérieure, et spécialement, lorsqu'il s'agit des intérêts de la religion ou du bien commun, il ne faut certes pas négliger les secours et les avantages que donnent l'époque ou le pays. Il est cependant besoin de la plus grande sagesse et de la plus grande vigilance pour que les prêtres ne perdent pas la gravité et la mesure et ne paraissent pas songer aux intérêts humains plus qu'aux intérêts célestes. Le même Grégoire le Grand a dit très bien. « Il faut quelquefois supporter,

par charité, les affaires du siècle ; il ne faut jamais les rechercher par goût, de peur qu'elles n'alourdissent l'esprit de celui qui les aime et que, entraîné par leur poids, il ne descende des hauteurs célestes jusqu'aux objets les moins élevés. »

Nous voulons aussi que ceux qui sont préposés aux cures gardent avec soin et administrent avec zèle le trésor de leurs églises ; si quelques-uns ne se sont pas assez appliqués à ce devoir, avertissez-les, suivant l'obligation de votre charge. En outre, Nous regardons comme très nécessaire que le clergé apporte beaucoup d'ardeur à faire revivre les associations ou les confréries laïques, autrefois fort en honneur. Il s'agit, en effet, du bien général de la religion, non moins que de celui de ces sociétés, car, sans parler des autres avantages, celles-ci peuvent vous être d'un grand secours, à vous et à votre clergé, pour entretenir, parmi le peuple, la piété, la vie chrétienne et aussi affermir cet accord salutaire des esprits et des volontés, que Nous désirons si vivement.

Enfin, pour tout ce qui concerne la conservation de votre antique foi, l'avantage des institutions catholiques et aussi la discipline du clergé régulier et séculier, Nous pensons, vénérables Frères, qu'il sera très bon et très salutaire de vous réunir en conseil, afin de prendre les décisions qui vous paraîtront nécessaires ou avantageuses.

Nous avons confiance que tous les catholiques de Hongrie, ayant constaté le danger que courent leurs intérêts, et reconnaissant dans toutes Nos paroles, une preuve de Notre très vive affection envers eux, sentiront redoubler leur courage et leur force, et suivront, avec une docilité parfaite, ainsi que cela est nécessaire, Nos conseils et Notre direction.

Quand à vous, vénérables Frères, et aussi au clergé et au peuple catholique, travaillez avec un même cœur et un même esprit à la prospérité de la religion. Dieu vous sera propice et vous accordera le succès dans vos entreprises.

Vous obtiendrez assurément, dans cette cause si sainte et si juste, l'appui bienveillant de votre roi qui, depuis le commencement de son règne, a donné tant de preuves de sa bienveillance envers votre nation.

Mais, afin que le succès réponde à vos vœux, joignez vos prières aux Nôtres, vénérables Frères, pour implorer le secours de Dieu ! recourez surtout au patronage de l'auguste Mère du Christ, implorez aussi saint Etienne, votre apôtre, pour que du haut du ciel

il regarde favorablement sa Hongrie et lui conserve le bienfait d'une foi inviolable. Comme gage des faveurs célestes et de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons bien volontiers, vénérables Frères, Notre bénédiction apostolique, ainsi qu'à votre clergé et à tout votre peuple.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 2e jour de septembre 1893, la 16e année de Notre Pontificat.

LEO PP. XIII.

## NOTRE ARCHEVEQUE DEVANT LES TRIBUNAUX

Nous nous ferons un devoir de tenir nos lecteurs au courant des principaux événements du procès intenté à Monseigneur l'archevêque de Montréal par la compagnie de la *Canada-Review*. Nous relatons simplement les faits, nous abstenant de tout commentaire.

Monseigneur s'est rendu à la Cour, lundi dernier, à dix heures et demie, pour répondre aux questions qui lui avaient été posées par écrit *faits et articles*. La séance a eu lieu dans la chambre du protonotaire.

Voici les interrogatoires et les réponses faites par Sa Grandeur.

1 — « N'est-il pas vrai que vous êtes Mgr Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal ? »

Rép. — « Oui, Monsieur. »

2 — « N'est-il pas vrai que le 11 novembre 1892, vous avez promulgué le mandement relaté en la déclaration ? »

Rép. — « Le mot *mandement* n'est pas exact. C'est une *circulaire* que j'ai adressée au clergé. Mais l'effet était le même que celui d'un *mandement*. »

3 — « N'est-il pas vrai que vous avez expédié copie de ce mandement aux journaux de Montréal, et, en dehors de votre diocèse, à tous les évêques de la province de Québec ? »

Rép. — A la première partie de cette question je réponds : non ; — A la seconde : oui, conformément à l'habitude qu'ont les évêques de s'adresser mutuellement tous les documents qu'ils publient. »

4 — « N'est-il pas vrai que vous avez promulgué le dit mandement sans avertissement préalable à la demanderesse ? »

Rép. — « Un avertissement avait été donné préalablement dans un mandement collectif des évêques. »

5 — « N'est-il pas vrai que ce mandement a été lu, d'après votre ordre, dans toutes les églises du diocèse de Montréal ? »

Rép. — « Oui. »

6 — « N'est-il pas vrai que le même mandement a été promulgué par les autres évêques de la province de Québec ? »

Rép. — « Chaque évêque a parlé en son nom. Quelques-uns ont pu adopter le texte de ma circulaire. »

7 — « N'est-il pas vrai que votre autorité pastorale ne s'étend pas en dehors du territoire de votre diocèse ? »

Rép. — « Sans aucun doute. »

M. St-Louis, avocat de la demanderesse, voulut ensuite continuer l'enquête sur des *faits supplémentaires*. L'avocat de Monseigneur l'archevêque, M. Geoffrion, s'y opposa, prétendant que l'avocat de la demanderesse n'a le droit d'interroger sur *faits et articles supplémentaires* qu'en présence d'un juge.

Pour faire décider la question, les avocats se rendirent devant M. le juge Davidson et exposèrent leurs prétentions.

Ils revinrent, après leur plaidoirie, dans la chambre du protonotaire où Monseigneur l'archevêque était resté avec les prêtres de sa maison qui l'accompagnaient et les représentants des divers journaux.

Un peu plus tard, le juge transmit sa décision par M. Vallée, le député protonotaire. Il déclara que, comme juge siégeant en chambre, il n'avait pas juridiction pour décider le point soulevé par M. Geoffrion.

— Cela ne décide rien, dit M. St-Louis.

— Cela décide, réplique M. Geoffrion, que vous ne pouvez poser d'autres questions à Monseigneur l'archevêque aujourd'hui.

— Eh bien, qu'allons-nous faire ?

— Je joue un rôle passif, dit M. Geoffrion.

L'avocat de la demanderesse dit alors :

« Je demande à poser la question suivante : « N'est-il pas vrai que la *Semaine Religieuse*, journal publié à Montréal, a reçu de vous, Monseigneur, ou de quelqu'un autorisé par vous, une copie de la lettre circulaire du 11 novembre 1892 ? »

M. Geoffrion repartit :

« Les avocats du défendeur, vu la décision du juge Davidson, et vu que le défendeur a répondu à tous les interrogatoires qui accompagnaient le bref de sommation, s'opposent à ce que le défendeur réponde maintenant à cette question... »



L'avocat de la demanderesse voulut interrompre, mais M. Geoffrion ajouta aussitôt, « et à toutes les questions nouvelles qui pourraient être posées. »

« Monseigneur, dit-il, nous avons fini maintenant, nous pouvons nous retirer. »

Et Monseigneur, accompagné de ses avocats M. Geoffrion et M. Bonin, quitta la chambre du protonotaire.

Tel fut le dénouement de cette première séance.

Nous apprenons que Son Eminence le cardinal Parocchi, vicaire du Saint-Père, vient d'être, lui aussi, poursuivi, devant les tribunaux civils de Rome, pour avoir interdit la lecture d'un journal, *Il Diritto Romano*.

---

## LE RÔLE DES ÉGLISES CATHOLIQUES

### Dans la navigation sur le fleuve St-Laurent

---

Après avoir exposé, au cours d'un récent article, le rôle des églises et des marins catholiques dans la navigation sur le fleuve St-Laurent, nous avons promis de dégager de ces faits une conclusion piquante.

Nous nous sommes engagés aussi à grouper autour de cette conclusion deux ou trois considérations tirées naturellement du sujet.

La conclusion, ou plutôt, la conséquence annoncée, la voici !

Elle pourra paraître bien grosse ; elle n'en est pas moins rigoureuse.

Puisque les églises qui bordent le fleuve, sont jugées nécessaires, au point qui a été dit, et par les guides chargés de gouverner les navires et même par tous les auteurs de cours de pilotage ; si un certain nombre d'entre elles allaient disparaître tout à coup, la course des bateaux à fort tonnage serait donc suspendue, momentanément ! Les relations commerciales entre l'Empire Britannique, la République Française et la Puissance du Canada seraient en grande partie arrêtées. Il en serait de même de l'échange des journaux, des revues politiques, littéraires et religieuses. Et par suite, dans le Vieux-Monde, comme dans le Nouveau, le trouble et l'inquiétude s'empareraient, plus ou moins, de toute les classes de la société.....

Mais non ; — rassurons-nous à l'aide des quelques réflexions.

déjà promises, — non, un tel bouleversement n'est pas à craindre, par bonheur !

Quoiqu'il arrive, nos marins trouveront toujours, dans ce sang-froid et cette habileté qui les distinguent, le moyen de continuer quand même leur route.

Et puis, après tout, nos églises, pourquoi ne seraient-elles pas toujours là pour guider les pilotes ?

La croix de Jacques-Cartier, capitaine malouin, a porté chance au sol de la patrie. Et la croix des églises, élevées sur ce sol, semble, en retour, s'être donnée pour perpétuelle mission de rendre plus sûrs et plus joyeux les voyages des navigateurs au milieu des écueils, des récifs, des remous et des cascades de notre grand fleuve. D'ailleurs, les tableaux et les ex-voto de toute sorte accrochés aux murailles de la basilique de Ste-Anne, à Beaupré, la gracieuse petite frégate d'argent suspendue à la voûte de l'église de Notre-Dame de Bonsecours, à Montréal, redisent éloquemment la piété et la confiance des marins catholiques envers la sainte Vierge et la bonne sainte Anne. Et, qui pourrait en douter ? leurs patronnes de là-haut ne se laissent pas vaincre en générosité. Elles veillent sur eux avec un soin jaloux.

Cette foi robuste de nos pilotes et ce rôle si important de nos églises dans la navigation ont été remarqués par les étrangers eux-mêmes. Ils en éprouvent une agréable impression de sécurité. Cela les touche quelquefois profondément.

« A la vue de ces clochers nombreux qui aident à gouverner le vaisseau, nous disait, tout récemment, un marin des vieux pays, j'éprouve toujours un vif sentiment de paix et de confiance...

« — Mais, il n'y a là rien d'extraordinaire : ces églises nous rappellent la présence du Divin-Maître, la présence de Celui qui peut à son gré soulever et calmer les tempêtes.....

« Oui, oui, répondit notre interlocuteur..... Et quand le navire, pavillons et bannières au vent, entre dans le port de Montréal, et que la statue de Marie, avec son nimbe d'or qui rayonne au soleil, apparaît, dominant le fleuve et me tendant les bras, j'ai bien de la peine alors à m'empêcher de pleurer toutes mes larmes. »

---

## EXPOSITION SCOLAIRE

### De la Province de Québec

---

Nous recueillons ici quelques-uns des témoignages rendus en faveur de notre exposition scolaire à Chicago. Voici d'abord une lettre adressée à M. le chanoine Bruchési par M. Gustave Serrurier, fondateur de la Société d'Enseignement scientifique par l'aspect et l'un des représentants du ministère de l'Instruction publique de France à l'Exposition Colombienne.

Chicago, 23 août 1893. (Exposition).

Monsieur le Commissaire,

Je tiens à vous exprimer toute la satisfaction que j'ai éprouvée en visitant votre exposition scolaire.

J'ai été d'abord frappé de la manière intelligente dont vos travaux sont classés ; on voit là que tout a été prévu : l'espace qui vous était utile : puis, ce qui est très important, les dispositions ayant pour but de faciliter la tâche des visiteurs.

Vos cahiers sont les seuls, je crois, qui portent en tête, d'une manière complète, précise et claire, les renseignements indiquant l'école, la classe, le nombre des élèves, l'âge, etc.

J'ai vu aussi, avec grand plaisir, que les devoirs journaliers de vos élèves, à tous les degrés, ont un caractère de sincérité qui ne se rencontre que rarement à l'Exposition, et qu'ils sont corrigés avec soin et avec méthode.

Vos procédés sont tellement les nôtres que j'ai cru un instant me trouver en France. Peut-être même ne me suis-je pas trompé en pensant qu'il y a au Canada, outre les mains qui tracent habilement les caractères français, des cœurs qui battent pour la France que vos pères ont tant aimée et que, j'en suis sûr, vos petits Canadiens aiment encore.

Je reste à votre disposition pour vous adresser, quand il sera possible d'introduire dans vos écoles l'Enseignement par l'aspect à l'aide de projections lumineuses, tous les documents et renseignements qui vous seront utiles.

Veuillez agréer, je vous prie, Monsieur le Commissaire, l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

SERRURIER.

Le 5 août, le *Pilot* de Boston, au cours d'un article sur l'exposition des écoles catholiques des Etats-Unis, disait des travaux exhibés dans la section canadienne :

“ Ces travaux parlent par eux-mêmes. Ils disent le dévouement, l'habileté des professeurs l'application et le talent des élèves. On ne saurait trouver rien de mieux dans toute la galerie des Arts Libéraux.”

A la date du 29 août 1893, le correspondant du *Daily Sun*, de St-Jean, Nouveau-Brunswick, écrit à ce journal :

« Comme je vous l'ai promis la semaine dernière, je vais vous parler aujourd'hui de l'Exposition Canadienne dans la galerie des Arts Libéraux. Les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, et les territoires du Nord-West y sont représentés. La Colombie Anglaise, le Nouveau Brunswick, le Manitoba et l'Île du Prince-Edouard ne figurent pas dans cette section.

« La province de Québec, la plus ancienne du Canada, fait, de son système d'éducation, une exhibition qui, à en juger par la qualité et la quantité, aidera à dissiper bien des idées fausses quant à son degré de civilisation..... »

L'écrivain mentionne alors les différentes institutions et écoles dont il a examiné les travaux et continue :

« Cette exposition sera d'un immense avantage au Canada en général et à la province de Québec en particulier, car elle fera disparaître l'idée vraiment singulière de milliers d'Américains et d'Européens qui ne voient dans le Canada qu'un pays de neige et de glace, étranger à tout progrès dans l'enseignement et la civilisation.

« En fait de dessin, de calligraphie, pour ce qui regarde l'instruction des aveugles et des sourds-muets, et, en général, pour tout ce qui sert à l'avancement d'un pays au point de vue de l'éducation, les écoles de Québec sont aujourd'hui au premier rang. (In drawing, writing, models for teaching the blind, education of deaf mutes and, in fact, generally all that lends to the advancement of a country and a people in an educational point of view, Quebec schools today are in the front ranks.)

M. le sénateur Tassé, commissaire du gouvernement canadien à Chicago, écrivait le 9 août à la *Minerve* :

« C'est avec bonheur que j'enregistre ces témoignages, plus éloquents que tout ce que je pourrais affirmer moi-même. Le fait est que l'on a rarement vu concert aussi unanime d'éloges. Protestants comme catholiques, Européens et Américains, correspondants des divers journaux des Etats-Unis, tous tiennent le même langage à propos de nos institutions enseignantes.

« Ce langage me paraît la meilleure preuve de l'exagération et de l'injustice des attaques, dirigées par quelques-uns des nôtres, contre notre système d'éducation. Pourquoi ces attaques si violentes ? pourquoi cette obstination à vouloir ignorer le progrès considérable réalisé depuis quinze ans ? pourquoi refuser de rendre hommage au dévouement de notre clergé, de ces professeurs savants et modestes, qui consentent à rester pauvres toute leur vie, et à s'enfermer dans une humble cellule de collège pour se consacrer au bien de la jeunesse ? Dans les discussions soulevées chez nous, depuis quelque temps, il a été dit des choses malheureuses ; on a commis de graves erreurs. Sans doute, l'enseigne-

ment, comme tout le reste, est susceptible d'améliorations et de réformes. Il les demande même pour répondre aux besoins des temps. Mais qui viendra affirmer que, dans notre jeune pays, on s'est refusé à tout changement et à tout progrès ? Il me semble au contraire, que l'on a opéré des merveilles. A ceux qui trouvent que l'on n'a pas marché assez vite, qu'on a oublié tel ou tel point, ne pourrait-on pas répondre par ce vers du poète :

La critique est aisée et l'art est difficile.

« Le remaniement des programmes, les congrès pédagogiques des professeurs de nos collèges, les modifications notables introduites dans l'enseignement de l'histoire, de la géographie, de la tenue des livres, du dessin ; les leçons orales du professeur substituées au mot à mot et au par cœur d'autrefois, l'addition aux matières du programme de la sténographie presque partout, de la télégraphie en plusieurs maisons ; la pratique très générale de la clavigraphie ; l'attention plus grande, donnée à l'anglais, les corrections de devoirs calquées, en plusieurs collèges et couvents, sur les méthodes suivies dans les lycées de France, tout cela ne prouve-t-il pas que nous avons fait beaucoup de chemin, que le clergé et nos communautés religieuses comprennent leur devoir et que nous ne sommes ni arriérés ni arrêtés ?

L'Honorable M. Boucher de la Bruère, président du Conseil Législatif, a publié une très intéressante étude dans son journal, le *Courrier de St-Hyacinthe*, sur notre exposition qu'il avait examinée avec un soin particulier. Nous extrayons de ses articles les lignes suivantes :

« Je le dis sans hésiter, notre exposition scolaire à Chicago dissipera bien des préventions et exercera une heureuse influence sur les esprits que n'aveuglent point une hostilité ouverte à l'égard du catholicisme ou le fanatisme de race..... Elle nous fait honneur et figure avec avantage à côté des expositions scolaires des autres pays, protestants ou catholiques.

Et plus loin :

« L'exposition de Chicago aura pour résultat de faire connaître le système scolaire de notre province et de relouer notre réputation dans l'esprit de ceux qui auraient pu croire, sur de fausses données, que nous n'avions rien fait ou à peu près pour répandre l'instruction chez le peuple canadien-français.

Il reste acquis après tout, eu égard aux luttes que nous avons eu à soutenir pendant la première moitié de ce siècle, à l'hostilité ouverte ou déguisée d'une certaine partie de la population à notre égard et à nos moyens pécuniaires, que notre éducation n'est pas restée stationnaire, mais qu'elle a su répondre aux besoins du moment.....

Ceux qui croient que l'on peut, du jour au lendemain, révolutionner tout un système d'enseignement, prouvent leur incompétence à juger la grave question de l'éducation. De nouveaux progrès, il y en a à réaliser

sans doute, et ils se feront à mesure que s'accumuleront les fonds nécessaires à leur réalisation. Au reste, la province de Québec possède assez d'institutions importantes pour croire qu'elle se tiendra à la hauteur des circonstances.

« Respectons le passé, travaillons avec sagesse à l'amélioration de la situation présente, ayons foi dans l'avenir. Avec les années, le peuple canadien-français sera par ses collèges à la tête des peuples d'Amérique, comme la France a su jadis dominer l'Europe par ses travaux littéraires et la distinction de ses manières. »

M. Joncas a écrit à son journal *l'Événement* de Québec, des lettres qui ont été fort remarquées :

« Notre exposition scolaire, dit-il, est surtout pratique, la plus pratique de toutes celles que j'ai vues ici et elles sont nombreuses. Vous pouvez voir, chez nous, l'ouvrage des élèves au jour le jour, les devoirs tels qu'ils sont donnés aux professeurs, avec les corrections faites par ceux-ci, les méthodes d'enseignement, les livres d'études dont on se sert, les cahiers de calligraphie, etc.

Vous pouvez suivre l'élève du moment qu'il arrive à l'institution jusqu'au temps où il en sort, après avoir terminé son cours commercial, académique ou classique.

Je le dis avec orgueil, l'exposition scolaire canadienne est une des meilleures, sinon la meilleure, qu'il y ait dans la galerie des Arts Libéraux. Le verdict des juges, qui sera connu bientôt, dira si je me trompe.

Je n'ai pas honte d'avouer que, après un examen minutieux de tous les objets exposés dans la partie affectée à la province de Québec, je suis revenu de certaines préventions que j'avais entretenues jusqu'ici contre certaines de nos maisons d'éducation. »

Nous nous bornons à ces témoignages, mais nous pourrions en citer beaucoup d'autres, et non moins importants. Hier encore, la *Tribune* de Chicago nous arrivait avec une nouvelle étude sur nos écoles, aussi flatteuse que toutes celles qui ont été publiées depuis le commencement de l'Exposition.

La *Civiltà Catholica* elle-même, l'importante revue italienne publiée à Rome, mentionne, avec grand éloge, dans son dernier numéro du 16 septembre, la province de Québec, comme occupant un rang d'honneur dans la galerie des Arts Libéraux et annonce qu'elle fera de ses travaux scolaires l'objet d'un prochain article.

---

## CHRONIQUE DIOCESAINE

---

\* \* \* Demain, premier dimanche du mois, il y aura réception au salon de l'archevêché, à 8 heures du soir.

\* Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, M. J. B. Durivage a été nommé cure de Lachenaie.

A Ste-Thérèse, dimanche, le 24 septembre, Monseigneur l'archevêque de Montréal a fait les ordinations suivantes :

*Tonsure* : J. L. Valiquette. E. Lefebvre, A. David, S. Lonergan, J. Roussil, Montréal.

*Ordres Mineurs* : V. Therrien, A. Desjardins, C. Villeneuve, Montréal.

*Diaconat* : N. Dubois et A. Renaud, Montréal.

\*\* Monseigneur l'archevêque de Montréal a présidé mercredi dernier, comme nous l'avons annoncé, les cérémonies de la consécration de la nouvelle église de Lachenaie, au milieu d'un grand concours de fidèles.

La messe a été chantée par M. V. Villeneuve, procureur du collège de l'Assomption assisté comme diacre de M. O. Guimond et comme sous-diacre de M. W. Morache, tous trois enfants de la paroisse de Lachenaie.

Le sermon a été donné par M. Lauzon, curé de St-Henri de Mascouche.

\*\* Dimanche dernier avait lieu, à Notre-Dame, une cérémonie touchante à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'œuvre de la Ste-Enfance. La présence à cette fête de Monsignor Demimuid, directeur général de l'OEuvre, en rehaussait particulièrement l'éclat. Aussi l'église de Notre-Dame était-elle remplie d'une foule d'enfants des collèges et des écoles de notre ville.

Une adresse a été présentée à Monsignor Demimuid qui dans une éloquente allocution, pleine d'attrayants détails pour son jeune auditoire, a exposé les bienfaits de l'œuvre de la Ste-Enfance qui compte déjà cinquante années d'existence.

Monsignor Demimuid était accompagné de M. l'abbé Palin d'Abonville, supérieur du collège canadien à Rome, du Père Zielenbach de la congrégation du Saint-Esprit et de M. l'abbé Daniel, P. S. S. directeur de l'œuvre pour le Canada.

\*\* La Congrégation des hommes de Ville-Marie célébrera dimanche prochain le deux centième anniversaire de sa fondation. Il paraît maintenant établi que la Congrégation des hommes a été fondée avant l'année 1690, par M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire de Montréal. On sait aussi que les Pères Jésuites en ont eu la direction depuis l'année 1693, jusque vers la fin du siècle dernier.

Sa Grandeur Mgr Decelles officiera pontificalement à la grand'messe, à Notre-Dame. Elle présidera la procession et donnera le soir, en vertu d'un Indult du Siège Apostolique et comme délégué de Monseigneur l'archevêque de Montréal, la bénédiction papale aux Congrégations de la ville réunies à Notre-Dame.

\*\* M.F.X. Leclerc, ancien aumônier de l'asile de la Longue-Pointe, recevait, mardi dernier, les adieux des sœurs de la Providence

propriétaires de l'asile, du personnel de la maison et d'une partie des patients eux-mêmes. Ce digne prêtre va demander à un repos qui, nous l'espérons, ne sera que temporaire, le rétablissement d'une santé mise, sans ménagement, au service des malheureux.

Pendant 17 ans, M. l'abbé F. X. Leclerc a rempli les fonctions de chapelain à l'hospice de la Longue-Pointe, et a largement contribué par ses pieux avis, au développement de cet Institution dont le diocèse de Montréal a le droit d'être fier.

A l'adresse qui lui exprimait au nom des assistants, les sentiments de reconnaissance ressentis par eux et les regrets causés par sa décision, M. F. X. Leclerc a répondu, avec une émotion partagée par tous les auditeurs, en appelant sur l'asile de la Longue-Pointe, sur les sœurs qui le desservent avec tant de zèle, sur le personnel et les infortunés qu'on y soigne les bénédictions de la Providence.

\* \* \* Les deux séances consacrées à l'audition des orgues de la Cathédrale la semaine dernière ne pouvaient rien ajouter à la notoriété, si justement établie de M. A. Guilmant. Mais pour la plupart des auditeurs elles ont été une véritable révélation. Il est impossible, en effet, de ne pas avoir été frappé de l'exécution magistrale de l'éminent organiste, de sa science profonde des nuances, et de son talent comme compositeur.

Nous n'avons point l'intention de faire un compte rendu de ces remarquables auditions musicales, après ceux données dans les journaux de la ville et remplis d'éloges parfaitement mérités. Mais nous tenons à faire remarquer que pour un très grand nombre des assistants la contemplation de l'intérieur de la Cathédrale a été une surprise des plus agréables. Le monument s'achève et se dégage avec la pureté grandiose de ses lignes architecturales et l'on voit que peu de temps nous sépare de l'heure où le temple élevé à Dieu par Mgr Bourget et continué par Mgr Fabre sera définitivement livré au culte.

\* \* \* La réception à Montréal de Lord Aberdeen, le nouveau gouverneur général du Canada, a eu lieu mercredi dernier à l'hôtel de ville. Sa Grandeur Monseigneur l'archevêque de Montréal qui avait dû se rendre à la consécration de l'église de Lachenaie, était représentée par M. le chanoine Leblanc et M. l'abbé Cousineau, vice-chancelier de l'archevêché.

Nous tenons à citer la partie du discours de Lord Aberdeen où il parle en termes excellents de la langue française :

« J'observe que selon la coutume, vous avez lu cette adresse en français et en anglais. J'avoue que cet usage, dans des occasions comme celle-ci me semble à la fois gracieux et convenable. Sans doute, comme nous le savons tous, la loi prescrit l'emploi des deux langues en certains lieux public, mais je fais allusion spécialement à l'adoption spontanée et volontaire de cette méthode, et assurément, une telle pratique ne doit pas être considérée comme une coutume sans signification, encore moins comme un signe qui représente un manque d'har-



monie ou de cohésion entre les éléments divers de votre population. Au contraire, nous pouvons justement la considérer comme un symbole d'union.

« Il est sans doute absolument désirable que pour les affaires et pour les relations sociales, chacun sache comprendre et parler avec facilité les deux langues ; et cette remarque renferme un enseignement pour moi-même, comme vous avez probablement pu l'observer. J'espère en profiter, messieurs. Mais la connaissance des deux langues est une chose que nous devrions sûrement chérir avec un juste orgueil ; car cela établit le grand et noble principe que, quelque soit notre langue et notre nationalité, nous jouissons également par notre charte commune des droits et des privilèges de notre constitution libre ; cela établit de plus le fait que ce principe est un principe fondamental de notre empire ; cela nous rappelle que quand le Canada Français devint partie de l'empire Britannique, son peuple reçut une garantie de l'application de ce principe ; et que toujours depuis ce temps-là, les Canadiens se sont montrés fermes dans leur loyauté et dans leur attachement à notre ancienne et glorieuse constitution. »

\* \* M. W. Meloche, professeur à l'école des Arts de Montréal, vient de décorer la belle chapelle du couvent du Sacré-Cœur, au Sault-au-Recollet. Les visiteurs sont unanimes à faire l'éloge de son œuvre. Depuis treize ans, M. Meloche a décoré cinquante-et-une de nos églises.

\* \* Messieurs Casavant, facteurs de l'orgue de la cathédrale de Montréal, ont reçu de M. Guilmant la lettre suivante :

Montréal, 24 septembre 1893.

Chers Messieurs Casavant,

Avant de partir de Montréal, laissez-moi vous exprimer tout le plaisir que j'ai eu à toucher votre nouvel orgue de la Cathédrale de St-Pierre. Cet instrument est excellent et de premier ordre ; le mécanisme en est parfait ; et pendant mes deux concerts, il n'y a pas eu le moindre arrêt, mais au contraire, j'ai remarqué la précision avec laquelle il fonctionne. Tous les jeux sont d'un timbre charmant, et l'ensemble de l'instrument est puissant.

Recevez donc toutes mes sincères félicitations et croyez à mon affectueux dévouement.

ALEX. GUILMANT.

## EXPOSITION DE CHICAGO

### Maison de pension pour ecclésiastiques

#### Pendant le temps de l'Exposition

Tenue par Mme F. Leblanc, 41, rue Sibley, à quelques pas de l'église des Canadiens.

Cette maison est recommandée par le Rév. M. Bergeron, curé de Notre-Dame. Prix très modérés.

On s'empresse de fournir tous les renseignements qui seront demandés.

**S'adresser à Mme F. Leblanc 41 rue Sibley, Chicago Ill.**